



Regroupement familiale dossier a fournir

Par **benbali**, le **12/02/2011** à **20:42**

Bonjour,s'est madame benbali amina je me suis marié avec Mr belhadje tahar hadj le 21 JUIL 2010 a la mairie de chlef en Algerie .mon mari a seulement une residence française et moi je vie en Algerie et ont veux faire le regroupement familiale ,veuillez me renseigner sur le dossier administratif svprnmerci

Par **corima**, le **13/02/2011** à **00:12**

[citation]L'étranger doit présenter, en personne, sa demande à la préfecture du département du lieu de résidence prévu pour l'accueil de la famille.rnrnToutefois, dans certains départements, la réception des demandes est confiée à la délégation territorialement compétente de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) ou à la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS).rnrnUn imprimé est remis à l'étranger. Un certain nombre de documents doivent être produits, à l'appui de la demande.rnrnSi son dossier est complet, le demandeur reçoit une attestation de dépôt.[/citation]rnrnVotre mari doit donc aller retirer un dossier pour le regroupement familial à la prefecture. Il faudra qu'il remplisse le dossier et fournisse tous les documents qui lui seront demandésrnrnCliquez sur le lien bleu et allez voir le site qui vous explique la marche à suivre <http://vosdroits.service-public.fr/F11169.xhtml>